Les producteurs canadiens sont confrontés à la concurrence des produits subventionnés des États-Unis, non seulement sur le marché canadien, mais aussi aux États-Unis et sur d'autres marchés d'exportation. Quelques-uns des programmes fédéraux américains qui menacent les perspectives commerciales du Canada sont décrits ci-après. Les gouvernements des États et les administrations locales appliquent aussi des stimulants afin d'attirer des investissements qui pourraient autrement être effectués au Canada. Les règles sur le subventionnement qui figurent dans les accords de l'OMC et dans la législation intérieure sur les droits compensateurs, notamment l'adoption de la disposition sur le « préjudice grave », dans l'Accord de l'Uruguay Round sur les subventions et les mesures compensatrices, offrent un recours contre les subventions américaines qui peuvent nuire aux intérêts canadiens aux États-Unis et sur les autres marchés d'exportation.

Programme d'encouragement des exportations

Le Programme d'encouragement des exportations (« Export Enhancement Program » - EEP) a été adopté en mai 1985 et il est actuellement autorisé en vertu de la loi américaine de 1990 sur les aliments, l'agriculture, la conservation et le commerce (le Farm Bill de 1990). Il permet au Département américain de l'Agriculture d'utiliser les stocks de la Société de crédit pour les produits de base (« Commodity Credit Corporation » - CCC) ou d'avoir recours à des paiements en espèces pour subventionner une gamme d'exportations agricoles des États-Unis vers certains marchés déterminés. Au départ, les États-Unis justifiaient l'EEP par la nécessité pour eux de protéger leur part de marché contre l'érosion provoquée par les denrées subventionnées de l'Union européenne (UE), mais, au fil du temps, l'EEP a été élargi de manière à comprendre d'abord les pays sur les marchés desquels la présence de l'UE est modeste, puis maintenant les pays où il est possible que l'UE vienne à prendre pied. En raison de la guerre des subventions commerciales entre les États-Unis et l'UE, rares sont les marchés qui ne sont pas visés aujourd'hui par l'EEP. Il en a résulté une réduction considérable des cours mondiaux et un fléchissement très marqué des rendements des producteurs canadiens.

Plusieurs produits agricoles peuvent bénéficier de subventions à l'exportation aux termes de l'EEP, mais environ 95% des crédits du programme servent à subventionner les céréales, les oléagineux et les produits dérivés. Le budget du programme était de 800 millions \$ US pour l'exercice 1994. La Commission mixte Canada-États-Unis sur les céréales devrait examiner minutieusement l'EEP et ses effets sur nos marchés traditionnels, à l'occasion de l'examen global qu'elle effectuera relativement aux systèmes canadiens et américains de soutien et de mise en marché des céréales.

Nonobstant les engagements pris lors des négociations d'Uruguay pour une réduction des subventions à l'exportation, l'EEP a été refondu sous la forme d'un programme de « promotion des marchés », qui englobera davantage de produits finis et à valeur ajoutée. L'Administration américaine a demandé pour 1996 des crédits de 959 millions \$ US pour l'EEP, ce qui est le maximum autorisé aux termes de la disposition de l'Accord de l'OMC sur l'agriculture relative à la mesure globale de soutien (MGS).